

Anh Nguyen quitte ses fonctions de membre et de Président du Conseil de Surveillance de MedinCell en raison de la limite d'âge prévue par les statuts

Euronext : MEDCL - Montpellier - France - 19 février 2024 - 8h00 (CET)

« Je quitte le Conseil de surveillance car j'ai atteint la limite d'âge prévue par nos statuts. Mais ce qui est vraiment important c'est que je le fais avec la plus grande confiance dans la capacité de l'équipe de direction actuelle à faire avancer l'entreprise, à renforcer nos partenariats et à stimuler la croissance. MedinCell est entre de bonnes mains pour la suite qui s'annonce passionnante. Dans cette nouvelle étape qui commence pour moi, j'ai hâte de concentrer mes efforts, avec passion, sur mon domaine de prédilection : faire avancer l'innovation au niveau de la recherche technologique et scientifique. Je vais aussi me consacrer à promouvoir une communauté d'actionnaires engagés qui pourront soutenir MedinCell pour écrire les prochaines pages de son histoire, » a commenté Anh Nguyen.

Anh Nguyen est l'un des fondateurs de MedinCell. Son départ a pris effet le 15 février 2024. Président du Conseil de Surveillance depuis 2013, il a mis en place une gouvernance dynamique, une succession fiable et une équipe de direction solide à la tête de la société, avant d'atteindre la limite d'âge statutaire cette année.

Biologiste moléculaire de formation et chef d'entreprise expérimenté, Anh Nguyen a commencé sa carrière d'entrepreneur dans le domaine des biotechnologies en Californie (USA) où il a cofondé et développé plusieurs entreprises à succès jusqu'à leur cotation au NASDAQ. Fervent partisan de l'actionnariat salarié comme pilier organisationnel de l'entreprise, Anh Nguyen a déployé ce concept en Europe en cofondant MedinCell.

Sous sa direction puis sous sa présidence du Conseil de Surveillance, MedinCell a vu sa technologie propriétaire de libération contrôlée de médicament, BEPO, progresser des premiers stades de recherche jusqu'à son approbation par la FDA comme technologie sous-jacente d'un traitement antipsychotique injectable à action prolongée. Par le biais de nombreux partenariats clés, cette technologie est également présente à divers stades de développement clinique dans de multiples indications thérapeutiques.

Au sein de MedinCell, Anh Nguyen s'est également investi dans la sélection et le développement de traitements candidats en tenant compte de leur potentiel d'accessibilité mondiale et de l'impact sociétal significatif qu'ils pourraient avoir. Plusieurs collaborations clés entre MedinCell et les principales ONG philanthropes mondiales illustrent cette volonté.

Sur le plan organisationnel, Anh Nguyen a combiné son expertise scientifique et ses compétences de leadership pour bâtir les fondations stratégiques de la gouvernance et de l'organisation de MedinCell. Celles-ci visent à garantir une croissance durable de la société, pour en faire un acteur de référence à l'échelle mondiale dans le domaine des thérapies à action prolongée.

Le Conseil de Surveillance a entamé le processus de recherche d'un nouveau Président. Sabri Markabi, jusqu'à présent Vice-Président, a été nommé Président par intérim. A ce titre, il coordonnera la poursuite des activités et des objectifs existants du Conseil de Surveillance en collaboration avec l'équipe de direction.

A propos de MedinCell

MedinCell est une entreprise biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des médicaments injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments, et à réduire leur empreinte environnementale. Ils combinent des principes actifs avec notre technologie propriétaire BEPO® qui contrôle la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Le premier traitement basé sur la technologie BEPO®, destiné au traitement de la schizophrénie, a été approuvé par la FDA en avril 2023, et est maintenant distribué aux États-Unis par Teva sous le nom UZEDY™ (la technologie BEPO est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq™).

Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé mondiale grâce à de nouvelles options de traitement. Basée à Montpellier, MedinCell emploie actuellement plus de 140 personnes représentant plus de 25 nationalités différentes.

UZEDY™ et SteadyTeq™ sont des marques déposées de Teva Pharmaceuticals

Contacts

David Heuzé - Head of Communications

david.heuze@medincell.com / +33 (0)6 83 25 21 86

US Financial & IR Strategy

Grace Kim

grace.kim@medincell.com / +1 (646) 991-4023

Investors Relations France

Louis-Victor Delouvrier/Alban Dufumier

medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Media Relations

Nicolas Méridgeau

medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société.

Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives.

Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de base de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2018 sous le numéro I. 18-062, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procédera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce communiqué ne constitue pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer.